

Béatrice BLOHORN-BRENNEUR (Dtion)
SAGESSES DU MONDE ET MÉDIATION
SOURCES PHILOSOPHIQUES
ACTIONS EN AFRIQUE, ASIE ET OCÉANIE
L'HARMATTAN, Paris, 2022

Presque la moitié du livre, sa première partie, est un intéressant et dense résumé de l'arrière-plan philosophique de la médiation. Catherine Emmanuel nous rappelle tout ce que nous devons à la Grèce et à ses philosophes. Éternel débat entre Parménide, penseur de l'être absolu et Héraclite, adepte de la mouvance des processus. Un débat que Platon est censé avoir dépassé, et résolu (?) par la synthèse des contraires (comme Hegel ?). Le problème, c'est toujours de croire détenir une vérité « absolue », qui suppose l'exclusion du faux. Mais comment faire dialoguer deux vérités apparemment incompatibles ? Sans pour autant tomber dans l'idée d'une synthèse, mais plutôt celle d'un équilibre, qui supprime la tension que deux regards différents sur le monde impliquent ? Si synthèse il y a, elle est toujours fragile comme le montre d'ailleurs le cas largement détaillé des accords de Matignon pour la Nouvelle Calédonie abordés à la fin de l'ouvrage.

Gérard Lurol aborde la délicate problématique de l'altérité. Soit on oppose soi et l'autre, soit, à l'inverse on considère que le « je » ne se constitue qu'en passant par le « tu », c'est-à-dire que l'altérité est à la base de la construction de notre identité. Reste à faire dialoguer ces deux entités complémentaires qui se présentent souvent sur le mode de l'antagonisme. On voit dans cette rapide présentation sélective, qui ne rend pas compte de la densité des textes qui nous sont proposés, comment un regard systémique est déjà un regard médiatisant, remplaçant le *ou... ou* conflictuel par un *et* fait d'écoute réciproque et de respect commun.

François Kamoin nous parle ensuite de la sagesse africaine, et de la palabre. Et j'ai regretté qu'il ne cite pas l'ouvrage si intéressant de Jean-Godefroy Bidima sur ce même sujet.¹ Janie Bugnion aborde la justice transitionnelle mise en place en Afrique du Sud après la fin de l'apartheid, une justice restaurative exemplaire, et Dominique Retourné aborde elle les gacaca (prononcez gachacha !) du Rwanda après le génocide des Tutsis. Comment, après des actes qui semblent pourtant irréparables, reconstruire une communauté de vie ? Au Burundi et au Congo Centre Afrique, les structures de médiation ne manquent pas non plus. Alain Pekar-Lempereur nous en informe. Dans une Afrique en proie à tant de déchirements, après une colonisation qui l'a tant maltraitée et détruite, ce sont encore les structures traditionnelles de dialogue qui sont la ressource la plus utile.

Xiaolin Fu-Bourgne a la lourde tâche de nous parler de la médiation en Chine. Vu le régime totalitaire qui y règne, il me semble que la médiation voit son espace réduit aux querelles locales que le Parti aurait malencontreusement laissé sans réponse. C'est-à-dire à quelques conflits de voisinage paysans. Pour le reste, il me semble qu'aucune voix discordante ne peut prétendre ouvrir un dialogue. L'harmonie confucéenne me semble plutôt atteinte par l'écrasement de toute parole critique et une soumission politique généralisée et absolue. Au Vietnam, peut-être la médiation correspond-elle à une pratique plus réelle comme nous le rappelle Thi My Hannh Ngo-Folliot.

Le Pacifique est la dernière zone géographique abordée. En Australie, on le sait, les anglais ont été des colonisateurs impitoyables, là comme ailleurs. Joanna Kalowski nous parle donc de ce travail de reconnaissance et de réparation envers les populations aborigènes. Elle aurait pu nous parler aussi de l'approche narrative qui, née en Nouvelle-Zélande, aborde ces mêmes problèmes post-coloniaux.

Ce qui domine, c'est qu'à côté d'un droit à l'occidentale, qui vise à nommer le coupable et à le punir, la médiation retrouve le chemin de bien des cultures traditionnelles qui cherchent elles à réparer le lien social abimé par un conflit. Deux logiques très différentes, toutes deux à la recherche d'un monde plus juste.

¹ Cf. lecture n°57 de juillet 2018. Jean-Godefroy Bidima. *La palabre, une juridiction de la parole*. Michalon, 2015